



- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

**Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 13 décembre 2018 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

Présents : Mélanie BOUVERET, Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Jacques LANCON, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Geneviève ROZIER, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Alain JEANNIER (ayant donné pouvoir à Geneviève ROZIER), et Guillaume SAILLARD (ayant donné pouvoir à Claude COTTET) et Patricia VILLE (ayant donné pouvoir à Philippe PASSOT).

Absent : Antoine PULICE.

Nicole PEDROLETTI a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Intervention du Comité de Défense et de Soutien de l'Hôpital de Saint-Claude

Le Maire remercie Monsieur André JANNET, Président du Comité de Défense de l'Hôpital de Saint-Claude, venu présenter les différentes actions engagées pour la sauvegarde de l'hôpital et notamment la proposition de référendum d'initiative locale dans les communes du Haut-Jura.

André JANNET débute son propos en précisant que l'établissement hospitalier de Saint-Claude répond aux besoins de santé de 60 000 habitants (90 000 personnes en période de vacances hivernales), dans une zone rurale de montagne plutôt enclavée. Il qualifie donc

Handwritten initials: A and NP.

d'illégale la politique de l'Agence Régionale de Santé (ARS) visant à réduire les activités de soins et à fermer certains services (pédiatrie, maternité, ...). La Région Bourgogne Franche-Comté a d'ailleurs rejeté récemment le Plan Régional de Santé présenté par l'Etat.

Il souligne les derniers incidents rencontrés par de jeunes femmes obligées d'accoucher en bord de route ou en voiture du fait d'une régulation du centre 15 parfois hasardeuse, mais surtout de l'éloignement important des maternités de Lons-le-Saunier et d'Oyonnax. Il ajoute que si la maternité était encore en place à Saint-Claude, elle pourrait traiter environ 500 naissances locales.

Compte-tenu de cette situation, il sollicite l'organisation dans les mairies du Haut-Jura d'un référendum local le samedi 26 janvier et / ou le dimanche 27 janvier 2019, pour que la population puisse répondre à la question suivante : « *êtes-vous pour ou contre la réouverture de la maternité au centre hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude* ».

Emilia BRULE pense qu'un partenariat avec les praticiens du secteur privé peut être envisagé au regard de la qualité du plateau technique de l'hôpital (équipement récent et couteux, reconnu comme l'un des plus performants de Franche-Comté). Elle ajoute qu'environ 800 interventions chirurgicales ont été réalisées depuis le début de cette année.

André JANNET répond que le Comité de Défense mène un combat pour sauver l'hôpital public. Cette démarche est soutenue par des parlementaires : le Député Jean LASSALE et la Sénatrice Sylvie VERMEILLET et a recueilli le soutien de 3 500 signataires lors de la dernière pétition de soutien, de toutes tendances politiques et de tous milieux sociaux.

Le Conseil Municipal décide de participer à l'organisation du référendum d'initiative locale le 26 ou le 27 janvier 2019, afin de soutenir l'hôpital de Saint-Claude.

Démission d'un conseiller municipal

Le Maire informe les conseillers qu'Alain PREVITALE a démissionné, le 6 décembre 2018, de son mandat de conseiller municipal.

Il donne lecture de son courrier motivant sa décision par sa seule opposition au projet de création des voies d'escalade sur les falaises de Ponthoux et du Plan d'Acier, adopté le 21 septembre 2017 à l'unanimité des membres du conseil municipal sauf la sienne.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décisions prises en vertu des délégations de compétences entre le 3 septembre et le 12 décembre 2018

N° :	DATE :	DOMAINE:	OBJET :
D44/2018	11 septembre 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AS n° 562 « Bourg Dessus » propriété de la Banque CIC Est (67000 STRASBOURG)
D45/2018	21 septembre 2018	Commande publique	Fourniture et pose d'un moteur électrique, d'une sonde température et de trois détecteurs photoélectriques sur la trémie d'alimentation de la chaudière bois / entreprise Schmid France (68840 PULVERSHEIM) / montant de 2 116,00 € H.T.
D46/2018	25 septembre 2018	Commande publique	Travaux de marquage au sol de la signalisation routière horizontale pour l'année 2018 / entreprise Signaux Girod (25170 CHAMPAGNEY) / montant de 5 600,40 € T.T.C.
D47/2018	26 septembre 2018	Commande publique	Fourniture et installation d'un nouveau système d'alarme incendie dans les locaux de la salle des fêtes / entreprise Portigliatti et Fils (39200 SAINT-CLAUDE) / montant de 1 607,00 € H.T.
D48/2018	1 ^{er} octobre 2018	Finances locales	Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000,00 €, d'une durée de 1 an, au taux T4M + 0,55 % / Banque Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (25000 BESANCON)
D49/2018	5 octobre 2018	Commande publique	<i>Cette décision modifie et remplace la décision n°D45/2018</i> : montant de 3 675,40 € H.T. (incluant la main d'œuvre)
D50/2018	12 octobre 2018	Commande publique	Fourniture d'un ensemble de poteaux et chaînes pour l'aménagement de la placette de l'Agence Postale Communale / entreprise Comat et Valco Equipements (34536 BEZIERS) / montant de 1 602,90 € H.T.
D51/2018	15 novembre 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AI n° 41 « Hameau de Lizon » propriété des Ets Simon Lahu (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D52/2018	20 novembre 2018	Commande publique	Fourniture et pose d'un ensemble de onze extincteurs pour équiper les bâtiments communaux / entreprise FEUVRIER (39000 CHAMPAGNOLE) / montant de 1 097,27 € H.T.
D53/2018	20 novembre 2018	Commande publique	Fourniture d'une nouvelle porte latérale pour le décendreur de la chaudière bois / entreprise Schmid France (68840 PULVERSHEIM) / montant de 1 443,00 € H.T.
D54/2018	20 novembre 2018	Commande publique	Réalisation d'un relevé topographique du quartier de Fourger au 1/500 ^{ème} / cabinet Pruniaux-Guiller géomètres (01100 OYONNAX) / montant de 4 060,00 € H.T.
D55/2018	22 novembre 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles AE n° 572, 574 et 575 « Le Caton » propriété de Denis BRISSE (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D56/2018	11 décembre 2018	Commande publique	Réalisation des contrôles de raccordement au réseau public d'assainissement collectif sur une période de trois ans / entreprise SOGEDO (69002 LYON) / montant estimé 7 380,00 € H.T.
D57/2018	11 décembre 2018	Commande publique	Fourniture de six panneaux de signalétique directionnelle aux entrées de la Zone Industrielle Nord et du quartier de Lizon / entreprise Signaux Girod (39400 BELLEFONTAINE) / montant de 610,28 € H.T.

PERSONNEL

Participation financière à la protection sociale des agents / « garantie maintien de salaire »

Le Maire explique que les agents peuvent cotiser volontairement à une assurance « maintien de salaire » qui garantit leur salaire pendant un an en cas d'arrêt maladie supérieur à trois mois. La Commune participe à hauteur de 17,00 € par agent depuis 2017. Eu égard à une forte augmentation de la cotisation (+ 10 % en seulement un an), le Maire propose d'augmenter la participation de la collectivité à 20,00 €, montant approuvé par le Conseil Municipal de Coteaux du Lizon en novembre dernier.

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de ce montant de 20,00 € par mois.

FINANCES

Indemnité de conseil au Trésorier de Saint-Claude pour l'année 2018

Le Maire rappelle aux conseillers que les comptables de la Direction Générale des Finances Publiques peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable. Dans les conditions prévues par la loi, le comptable public peut en contrepartie percevoir une indemnité dite de « conseil » que lui verse la collectivité. L'indemnité de conseil rémunère donc les vacations de conseil réalisées par le comptable à la demande de la collectivité.

Le Conseil décide, par 16 voix pour et 7 abstentions, de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2018 (601,04 € au total).

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Etat d'avancement de l'étude pour la restructuration du groupe scolaire

Le Maire explique que la réunion de démarrage de l'étude a eu lieu le 14 novembre avec le chargé de projets du cabinet ACE BTP. Dans les six prochains mois, le cabinet élaborera l'étude d'opportunité, l'étude de faisabilité, le préprogramme et le programme de l'opération de restructuration des bâtiments scolaires (isolation, accessibilité, sécurisation, clôture, voire démolition partielle / reconstruction ...). Il précise qu'en dehors des élus municipaux, le comité de pilotage de l'étude regroupe quatre à cinq parents d'élèves, les trois directrices des écoles et des personnes dites qualifiées (deux anciens instituteurs), tous issus des communes de Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude.

URBANISME ET TRAVAUX

Destination des coupes de bois pour 2019

Le Maire rappelle aux élus que, conformément au plan de gestion et d'aménagement du domaine forestier, l'agent local de l'O.N.F. propose chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois et conserver une forêt stable. En conséquence, il invite les conseillers à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2019, puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2019 et demande à l'O.N.F. de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites. Il décide de vendre en bloc et sur pied les coupes et produits de coupes des parcelles 8 (résineux, volume global de 450 m³), 2 et 3 (feuillus, volume global de 140 m³), pour les chablis : en bloc et sur pied, pour les produits de faible valeur : vente de gré à gré selon les procédures O.N.F.

Etat d'avancement du projet de site d'escalade inter-régional de Ponthoux

Le Maire et Nicole PEDROLETTI rappellent aux conseillers que le projet de site d'escalade de Ponthoux s'inscrit dans « l'AMI développement des sports de nature massif du Jura » initié par la FFME (fédération nationale de la montagne). Sont prévus : l'aménagement de quatre falaises pour un total de 135 voies, accessibles aussi bien au débutant qu'au sportif

confirmé (clubs, scolaires et touristes). En outre, les sites seront desservis par trois aires de stationnement et des sentiers d'accès (avec éventuellement un parcours pédagogique d'interprétation sur la faune et la flore).

A terme, le site pourrait bénéficier d'un classement quatre étoiles, donc devenir un des sept sites majeurs du nord de la France.

Le coût global de l'opération s'élève à 84 810,00 € H.T. sur une période de 3 ans.

Projet d'aménagement de la R.D. n°470 (côté Pratz) du Conseil Départemental du Jura

Le maire explique qu'il a reçu avec M. MANZONI, adjoint, M. Michel BOY, directeur de l'Agence Départementale des Routes, venu présenter le projet d'élargissement de la route départementale 470 entre Lavans et Pratz. Les travaux consistent à déplacer le tracé de la voie côté droit en montant, en tranchant le rocher. Le montant approximatif des travaux est de l'ordre de 600.000 €.

En réunion du même jour, le maire et les adjoints ont regretté que cet élargissement ne s'accompagne par de la création d'une voie cyclable. Le maire a écrit au Président du Conseil Départemental pour solliciter une étude sur la faisabilité de cet équipement en argumentant sur les problématiques de sécurité, de priorisation des déplacements doux, des trajets domicile/travail et du tourisme.

Par courrier en date du 5 décembre 2019, dont le maire donne lecture, le conseil départemental répond ne pas pouvoir donner une suite favorable à cette demande, en raison du coût supplémentaire de cet équipement.

Le conseil municipal regrette vivement cette décision.

Projets d'implantation d'activités sur la Z.A.E. de « Planchamp »

Le Maire informe le Conseil Municipal que trois projets de permis de construire sont en cours d'instruction ou viennent d'être délivrés sur la zone d'activités intercommunale :

- pour la construction d'un bâtiment industriel de 886 m² (Clerc Méca),
- pour la construction d'un garage automobile de 300 m² (TB Autos),
- et pour la construction d'un restaurant de 1 070 m².

Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI expose aux conseillers l'état d'avancement des travaux en cours sur la Commune :

- le nouveau camion benne destiné au service technique, de type Renault Master, sera livré prochainement,
- les travaux de reprise des réseaux d'assainissement rue de Tré la Croix et rue de Melay ont débuté (entreprise Goyard TP),
- l'intervention de l'entreprise SNTP rue du Caton est bientôt terminée ; ces travaux sur les réseaux humides seront suivis par la pose d'enrobés, d'un plateau ralentisseur et de feux tricolores au printemps 2019.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Consultation du Préfet sur le projet de commune nouvelle entre Nanchez et Villard-sur-Bienne

Le Maire donne lecture aux conseillers du courrier du Préfet du Jura daté du 21 novembre 2018 et informant la Commune du projet de rattachement de la future commune nouvelle entre Nanchez et Villard-sur-Bienne, à la Communauté de Communes La Grandvallièrre.

La majorité des élus remarque que les communes de Villard-sur-Bienne et de La Rixouse appartiennent actuellement à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, et au même bassin de vie. Ils constatent également qu'elles partagent l'exercice de la compétence

scolaire, au sein d'un Syndicat à Vocation Scolaire.

Afin de préserver la cohérence territoriale des intercommunalités existantes, le Conseil Municipal exprime, par 16 voix et 7 abstentions, un avis défavorable sur le projet de rattachement de la commune nouvelle issue de la fusion des communes de Nanchez et Villard-sur-Bienne à la Communauté de Communes La Grandvallièrè.

QUESTIONS DIVERSES

SICTOM :

Bruno PERRIER, délégué au SICTOM, intervient pour faire le compte-rendu de la dernière réunion dudit syndicat, où il a été notamment décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2019.

Courrier de la CAPEB du Jura du 15 septembre 2018

Le Maire donne lecture aux élus du courrier de la CAPEB remerciant la Commune pour sa motion votée précédemment et demandant le maintien des taux réduits de T.V.A. dans le secteur du bâtiment.

SIEG - Lac de l'Abbaye

Cécile CHIQUET explique que le lac de l'Abbaye a connu cet été un développement important de cyanobactéries, non toxiques, mais qui pourraient le devenir. L'ARS contrôle la qualité de l'eau du lac plus fréquemment qu'auparavant (tous les 15 jours au lieu de deux fois par an). La nouvelle station de production d'eau potable permettra de traiter efficacement ce type de problème.

Bilan du Téléthon 2018

Claude COTTET informe les conseillers que les associations locales ont collecté 1 925,00 € de dons lors du week-end du téléthon.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 3 janvier 2019 à 19h00 en mairie principale

La séance est levée à 21H35.

Philippe PASSOT, maire



Nicole PEDROLETTI, secrétaire de séance